



# Tableau de Garanties pour Alan Santé

## Notes

Une version expliquée et commentée de ce tableau est disponible sur <https://alan.com/coverage/vT8>.

Les garanties incluent les remboursements de la Sécurité sociale.

Sauf mention contraire, les garanties ne sont enclenchées que lorsque la Sécurité sociale rembourse une partie des dépenses.

Quand un pourcentage apparaît, il correspond à un pourcentage de la Base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS).

## Soins courants

### À savoir :

Le forfait médecines douces correspond à des consultations ou des soins non-pris en charge par la Sécu et remboursés par Alan.

<b>Consultation Généraliste</b>	
Secteur 1 et OPTAM	Entièrement remboursée
Hors OPTAM	200 %, soit 46 €
<b>Consultation Spécialiste</b>	
Secteur 1 et OPTAM	Entièrement remboursée
Hors OPTAM	200 %
<b>Infirmiers / Auxiliaires médicaux</b>	200 %
<b>Analyses</b>	Entièrement remboursées
<b>Radiologie</b>	
Secteur 1 et OPTAM	Entièrement remboursée
Hors OPTAM	200 %
<b>Forfait médecines douces</b>	30 € / séance, 4 séances / an Ostéopathie, chiropractie, étio-pathie
<b>Médicaments</b>	100 %
<b>Matériel médical</b>	300 %

## Hospitalisation

### À savoir :

Le forfait journalier, les chambres particulières et le lit accompagnant (hors suppléments), correspondent à des dépenses non-prises en charge par la Sécu et remboursées par Alan.

Les transports et frais d'hébergements liés aux cures et post-cures ainsi qu'aux traitements esthétiques (non consécutifs à un accident) ne sont pas remboursés.

Les frais liés aux séjours dans les établissements sociaux ou médico-sociaux ainsi que dans les unités de soins de longue durée ne sont pas remboursés.

La chambre particulière n'est prise en charge que pour les séjours hospitaliers en médecine, chirurgie et psychiatrie, ainsi qu'en cas d'accouchement.

Le lit accompagnant n'est pris en charge que pour les séjours hospitaliers en médecine, chirurgie et psychiatrie de votre enfant âgé de moins de 18 ans.

### Honoraires et actes des médecins

Secteur 1 et OPTAM	Entièrement remboursés
Hors OPTAM	200 %

### Maternité - Honoraires d'accouchement

Secteur 1 et OPTAM	Entièrement remboursés
Hors OPTAM	200 %

### Frais de séjour

Conventionné	Entièrement remboursés
Non conventionné	300 %

### Forfait journalier

Chambre particulière	80 € / jour
----------------------	-------------

Maternité / Chambre particulière	100 € / jour
----------------------------------	--------------

Lit accompagnant	45 € / jour
------------------	-------------

Transport	115 %
-----------	-------

# Optique

**Verre "simple"** : c'est un verre unifocal qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie jusqu'à  $\pm 6$
- une astigmatie inférieure à +4 et une myopie jusqu'à -6
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est inférieure à +6

**Verre "complexe"** : c'est soit un verre unifocal qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie supérieure à  $\pm 6$
- un astigmatie supérieure à +4 et une myopie jusqu'à -6
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est supérieure à +6

soit un verre multifocal ou progressif qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie inférieure à  $\pm 4$
- une astigmatie inférieure à +4 et une myopie jusqu'à -8
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est inférieure à +8

**Verre "très complexe"** : c'est un verre multifocal ou progressif qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie supérieure à  $\pm 4$
- une astigmatie supérieure à +4 et une myopie jusqu'à -8
- une astigmatie supérieure à +0,25 et une myopie au delà de -8
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est supérieure à +8

## À savoir :

Pour les lunettes, si votre vue ne change pas, Alan rembourse un équipement tous les deux ans à partir de la date d'achat du dernier équipement (un an si vous avez moins de 16 ans). Si votre vue change, la limite est d'une paire de lunettes par an (pas de limite si vous avez moins de 16 ans).

Les lunettes sont remboursées en fonction de la complexité des verres; elles sont une combinaison de verres simples, complexes et très complexes. Pour connaître le montant exact du remboursement, faites réaliser un devis par un opticien et transférez-le nous depuis votre application Alan !

Les garanties concernant la chirurgie de l'oeil et les lentilles fonctionnent y compris lorsque la Sécu ne rembourse rien.

## Verres simples et monture

100 % Santé

Entièrement remboursés

Hors 100 % Santé

265 €, dont 100 € de monture

## Verres complexes et monture

100 % Santé

Entièrement remboursés

Hors 100 % Santé

425 €, dont 100 € de monture

## Verres très complexes et monture

100 % Santé

Entièrement remboursés

Hors 100 % Santé

450 €, dont 100 € de monture

Lentilles

180 € / an

Chirurgie de l'œil

600 € / oeil / an

## Dentaire

### À savoir :

Les garanties relatives aux prothèses, couronnes et implants, fonctionnent y compris lorsque la Sécu ne rembourse rien.

<b>Consultations et soins dentaires</b>	200 %
<b>Orthodontie</b>	320 %, soit 619,20 € / semestre
<b>Prothèses dentaires et couronnes</b>	
100 % Santé	Entièrement remboursées
Hors 100 % Santé	320 %
<b>Implants dentaires</b>	500 € / an
<b>Forfait pour certains soins non-remboursés</b>	200 € / an Pour la parodontologie
<b>Détartrage bi-annuel</b>	100 %, 2 par an

## Autres

### À savoir :

Le forfait pour les vaccins internationaux correspond à des dépenses non-prises en charge par la Sécu et remboursées par Alan.

Pour les aides auditives, Alan rembourse un équipement par oreille tous les quatre ans à partir de la date d'achat du dernier équipement. C'est le maximum autorisé par la réglementation du contrat responsable.

<b>Aides auditives jusqu'à 20 ans</b>	
100 % Santé	Entièrement remboursées
Hors 100 % Santé	1 400 € / oreille / 4 ans
<b>Aides auditives après 20 ans</b>	
100 % Santé	Entièrement remboursées
Hors 100 % Santé	950 € / oreille / 4 ans
<b>Vaccins</b>	50 € / an Pour les vaccins internationaux
<b>Visite annuelle du sport</b>	30 €, 1 / an
<b>Prévention prise en charge par la Sécurité sociale</b>	100 %



**Alan, l'assurance santé qui fait du bien.**

Société anonyme au capital de 767.635 € entièrement libéré

N° 818 353 070 R.C.S. Paris

Société régie par le code des assurances

Siège social : 117 Quai de Valmy - 75010 Paris

La Société est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4, place de Budapest. CS 92459. 75 436 Paris cedex 09.